



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

* * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le 16/12/2022

ID : 084-218400877-20221213-DEL_818-DE

SLO

N° 818-2022

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le treize décembre à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le six décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Nombre de membres

Sous la présidence de Monsieur Denis SABON, 1^{ER} adjoint au Maire.

• En exercice : 35
• Présents : 25
• Votants : 32

Pour : 32
Contre : 00
Abstention : 00
Non-votant : 03

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte publié le :

16 DEC 2022

Etaients présents

M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jean-Pierre PASERO, M. Jonathan ARGENSON, Mme Muriel BOUDIER, M. Claude BOURGEOIS, M. Xavier MARQUOT, Mme Catherine GASPA, M. Armand BEGUELIN, Mme Aline LANDRIN, M. Michel BOUYER, M. Patrice DUPONT, Mme Christiane LAGIER, Mme Christiane JOUFFRE, M. Patrick PAGE, Mme Chantal GRABNER, M. Cédric ARCHIER, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Joëlle CHALANDON, M. Pierre MARQUESTAULT, Mme Valérie ANDRES, Mme Céline BEYNEIX, M. Bernard VATON, M. Christian GASTOU, M. Patrick SAVIGNAN.

Absents représentés

Mme Joëlle EICKMAYER représentée par Mme Marie-Thérèse GALMARD
M. Jean-Dominique ARTAUD représenté par M. Denis SABON
M. Fabienne HALOUI représentée par M. Patrick SAVIGNAN
M. Ronan PROTO représenté par M. Bernard VATON
Mme Marcelle ARSAC représentée par M. Claude BOURGEOIS à 9h21
Mme Carole NORMANI représentée par M. Christian GASTOU à 9h58
M. Nicolas ARNOUX représenté par Mme Céline BEYNEIX à 10H10

Absents

M. Yann BOMPARD
Mme Marie-France LORHO
Mme Yannick CUER

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Céline BEYNEIX est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.



N° 818/2022

Rapporteur : Mme Catherine GASPA

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « CERCLE D'ESCRIME ORANGEAIS »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Locales qui prévoit que « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget » ;

Considérant que la commune d'Orange souhaite, d'une part, soutenir ses épaules les sportifs qui mettent la Ville à l'honneur ;

L'association « Cercle d'Escrime Orangeois », représentée par son Président, Monsieur Bruno ALBERRO, sollicite une aide exceptionnelle de la Ville afin de contribuer aux frais occasionnés par la qualification de quatre athlètes aux Championnats de France qui ont eu lieu à Toulouse le 18-19 et 20 mai 2022 ainsi que sept athlètes aux championnats régionaux qui ont eu lieu à Digne-les-Bains le 15 mai et à Marseille le 20 novembre 2022 ;

Il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association « Cercle d'Escrime Orangeois » d'un montant de 750€.

M. le Maire décide de ne pas prendre part ni au débat, ni au vote et quitte la séance.

M. Denis SABON 1^{er} adjoint au Maire prend la présidence de la séance.

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association « CERCLE D'ESCRIME ORANGEAIS » d'un montant de 750 € ;

Article 2 : de dire que cette association a satisfait aux conditions de déclaration prévues par la réglementation ;

Article 3 : de préciser que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2022 ;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

LE MAIRE
Yann BOMPARD

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Orange, Vaucluse. The stamp contains the text "VAUCLUSE - MAIRIE D'ORANGE" at the top, "République Française" at the bottom, and "AFFAIRES JURIDIQUES" at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a seated figure holding a sword and a shield. A large, dark, handwritten signature is written over the stamp.